



**SERVICE D'APPUI AUX MOBILISATIONS
ET À LA VIE RÉGIONALE CSN LAURENTIDES**
289, rue De Villemure, 2^e étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
courriel : jacinthe.pilon@csn.qc.ca

*À tous les médias
Communiqué pour publication immédiate*

**LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS VOTE POUR L'EXERCICE
DE MOYENS DE PRESSION**

(Saint-Jérôme, le 20 septembre 2010) - Réunis en assemblée générale, le 8 septembre dernier, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN, ont choisi d'entreprendre des moyens de pression afin de dénouer l'impasse des négociations en vue du renouvellement de leur convention collective, échue depuis janvier 2009.

Le Syndicat représente aussi les membres de deux autres municipalités avoisinantes soit Notre-Dame-de-Pontmain et Lac-du-Cerf.

Des ententes de principe sont intervenues récemment dans chacune de ces deux autres municipalités. Seule une demande de l'employeur empêche les parties d'en arriver à une entente à Notre-Dame-du-Laus. Il s'agit de la modification de la période d'application de l'horaire d'hiver. En effet, l'employeur souhaite faire passer la période de l'horaire d'hiver actuellement échelonnée entre octobre et avril, de septembre à juin.

L'employeur, représenté notamment par le maire Ken Ménard, souhaite appliquer l'horaire d'hiver pendant une durée de neuf mois annuellement et imposer aux travailleurs une plus grande flexibilité d'horaire les nuits et fins de semaine, entre autres.

N'ayant obtenu aucune réponse à la table de négociation sur la nécessité d'un tel horaire, le Syndicat a décidé d'interpeler directement le maire à la réunion du conseil municipal du mardi 14 septembre en soirée. Interrogé sur cette question, le conseil municipal, par la voix de son maire, monsieur Ménard, est demeuré vague. Le maire a fait valoir que la situation à Notre-Dame-du-Laus est différente des municipalités environnantes, notamment par rapport au temps de préparation des équipements nécessaires à la période hivernale.

Toujours selon le maire, Notre-Dame-du-Laus ne peut être comparée aux municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain ou du Lac-du-Cerf.

« Si notre municipalité ne peut se comparer à celles de Notre-Dame-de-Pontmain ou du Lac-du-Cerf, qu'on m'explique en quoi est-elle si différente pour qu'on introduise un horaire d'hiver qui s'échelonne de septembre à juin. Neigera-t-il en septembre seulement à Notre-Dame-du-Laus? », souligne le président du syndicat, Normand Gougeon.

Les membres du syndicat n'accepteront aucun recul de leurs conditions de travail sans justifications valables et comptent bien exercer leur mandat de moyens de pression afin d'en arriver à l'objectif ultime de conclure la négociation de leur convention collective.

« L'employeur doit être en mesure de démontrer clairement la réelle nécessité de sa demande plutôt marginale. N'oublions pas que les autres municipalités environnantes fonctionnent avec un horaire d'hiver d'octobre à avril chaque année, comme celui du ministère des Transports du Québec. Il est inutile de dépenser temps et argent en prolongeant la négociation indument. L'hiver s'annonce donc long et chaud! », ajoute monsieur Gougeon.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud - CSN est affilié à la Fédération des employées et employés des services publics – CSN et au Conseil central des Laurentides qui représente plus de 15 000 membres de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Nancy Roy
FEESP-CSN
450 438-0545